



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

12 OCTOBRE 1989

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
INSTITUANT
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA CINQUIÈME SESSION
PORRENTRUÿ, SEPTEMBRE 1989

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) — N° 1.
Voir Doc. Conseil 47 (1985-1986) — N° 1.
Voir Doc. Conseil 95 (1986-1987) — N° 1.
Voir Doc. Conseil 42 (1988-1989) — N° 1.

Le Comité mixte de coopération interparlementaire, réunissant le Conseil de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura, a tenu sa cinquième session annuelle au château de Porrentruy, du 11 au 13 septembre 1989.

Il s'est réjoui de la signature des accords de coopération conclus par la République et Canton du Jura avec d'une part, la Communauté française de Belgique et avec, d'autre part, la Région wallonne.

Il s'est également plu à souligner l'impact grandissant du Sommet francophone des chefs d'Etat et de Gouvernement.

A l'occasion de cette session, le Comité mixte a traité les thèmes de réflexion suivants :

- les institutions de la Belgique à la lumière de la révision constitutionnelle de 1988;
- l'autonomie communale dans un Etat fédéral: l'exemple du Jura;
- la formation et le recyclage des agriculteurs à la veille du Marché unique européen et

l'influence de la politique agricole commune sur l'agriculture wallonne;

- la politique agricole jurassienne;
- le suivi du Sommet francophone de Dakar.

Les deux délégations ont convenu de poursuivre de manière régulière l'échange systématique d'informations sur l'enseignement agricole, sur la formation permanente des agriculteurs et les progrès de la recherche scientifique appliquée au domaine de l'agriculture.

En outre, les deux délégations entendent mener une réflexion commune sur la participation de l'AIPLF aux travaux du Comité international du suivi et du Comité international préparatoire du prochain Sommet francophone.

Les discussions ont mis également en lumière l'importance, pour les Etats fédérés, d'avoir la compétence pour organiser les institutions communales.

La discussion a confirmé, pour chaque délégation, l'intérêt et l'importance de ces échanges dans le contexte institutionnel propre à chaque partie, particulièrement à la veille du Marché unique européen.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de Mme Antoinette Spaak, ministre d'Etat, députée, présidente du Conseil de la Communauté française; MM. André Antoine, Léon Defosset, Pierre Hazette, André Lagasse, députés, M. Claude Remy, directeur général du Conseil de la Communauté française, secrétaire f.f. du Comité mixte, Mme Viviane Gérard, attachée près le Conseil.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de MM. Jean-Michel Conti, président du Parlement, Philippe Petignat, Michel Kneuss, Roland Béguelin, députés, Mme Grety Hoffmeyer, députée, M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat, secrétaire du Comité mixte.